

AuraSanté



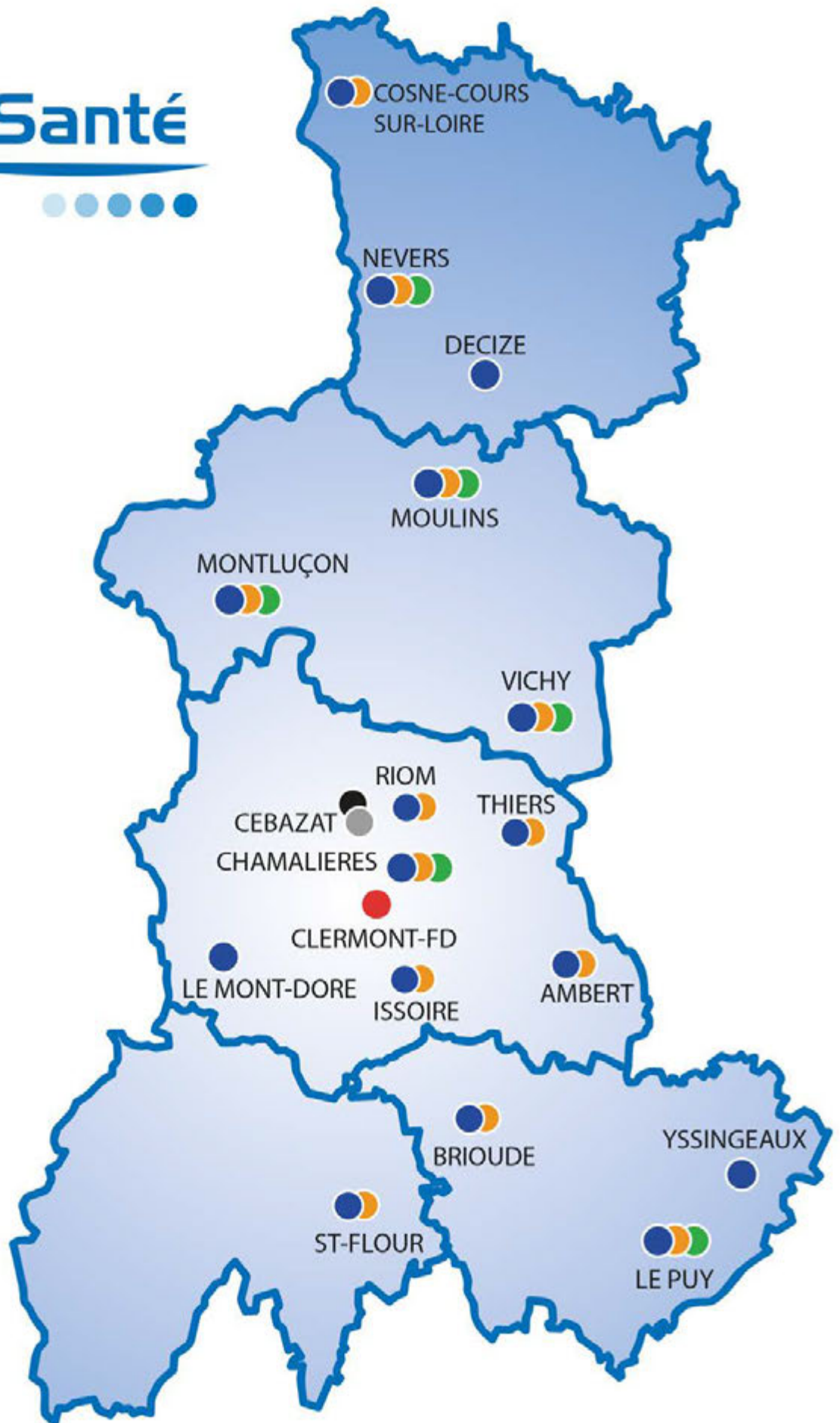
Dialyse



Livret d'accueil *Patient dialysé*

Votre unité de dialyse





- Hémodialyse en centre
- Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée
- Hémodialyse en unité d'autodialyse assistée
- Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale



Vous êtes pris(e) en charge par AuraSanté pour le traitement de votre insuffisance rénale chronique. La Direction, le corps médical et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue.

Nous mettrons tout en œuvre pour vous apporter des soins et des services de qualité.

La qualité des soins et la sécurité de votre prise en charge étant au cœur de notre préoccupation.

Ce livret d'accueil a été conçu pour répondre à vos interrogations.

Vous y trouverez des renseignements utiles sur l'organisation de votre prise en charge.

Cependant nous vous invitons à solliciter nos équipes pour toute interrogation sur vos soins et traitements.

Votre implication dans votre prise en charge est un atout majeur et indispensable pour une parfaite collaboration soignant/soigné.

Sommaire

2 IRC : Techniques et modalités
- Hémodialyse
- Dialyse Péritonéale

3 L'éducation thérapeutique

4 La greffe

5 La pratique d'un sport

5 La biologie

5 L'hygiène

5 Le service social

5 Les vacances

6 Les coordonnées de nos unités

Nos engagements qualité et sécurité des soins sont consultables sur le livret d'accueil Commun présentant l'Association AuraSanté

L'IRC et les différentes techniques et modalités

L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE (IRC)

Elle est définie comme l'impossibilité chronique du rein à remplir ses fonctions naturelles d'élimination des déchets, de régulation hydro-électrolytique et de fabrication de certaines substances nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme.

L'IRC aboutit :

- à la rétention de déchets toxiques (urée, créatinine...), à la rétention d'eau, de sel,
- au risque d'hyperkaliémie (paralysie musculaire et cardiaque),
- à l'acidose,
- à l'hyperphosphorémie,
- à la carence en vitamine D avec hypocalcémie,
- à l'anémie,

La dialyse

Elle est proposée lorsque l'insuffisance rénale est à un stade avancé pour permettre au patient de retrouver une qualité de vie la plus proche possible de la normale, malgré les contraintes liées au traitement.

La dialyse devient indispensable lorsque le taux de créatininémie s'élève au-delà de 80 mg/l et l'urée au-delà de 3 g/l. Le taux de créatininémie varie avec la masse musculaire et le poids du patient, aussi est-il préférable de se baser sur la clairance de la créatinine qui doit être $<$ ou $=$ à 10 ml/mn pour démarrer les dialyses.

Chaque patient doit pouvoir choisir sa méthode de dialyse. La discussion avec votre néphrologue et votre entourage est essentielle afin que vous puissiez choisir, de manière éclairée, la technique de dialyse la plus adaptée à vos besoins et à vos habitudes de vie.

Les différentes techniques de dialyse

Dialyse

1 - L'Hémodialyse

Le principe de l'hémodialyse est de faire passer le sang du patient sur une membrane poreuse qui permet des échanges avec un liquide ou « dialysat » pour éliminer les déchets de l'organisme.

L'hémodialyse remplace la fonction de filtration du sang normalement assurée par les reins. Elle n'est pas continue, comme la fonction rénale naturelle, mais se pratique périodiquement, trois fois par semaine, dans la majorité des cas.

Ceci implique la création de la fistule artériovoineuse ou la mise en place d'un pontage artériovoineux ou cathéter, selon l'état veineux du patient.

Précautions à prendre pour votre fistule artério-veineuse

HYGIENE

- Laver le membre porteur de la fistule artério-veineuse avant dialyse, avec un savon doux,
- Eviter les produits agressifs tels que les parfums,
- Retirer les compresses et pansements 6 à 8 heures après + effectuer un lavage de bras porteur de l'abord vasculaire,
- Effectuer des soins de manucurie (ongles) réguliers et non traumatisants.

SECURITE

- Interdiction de toute ponction veineuse par du personnel non autorisé,
- Interdiction de prise de tension artérielle au membre porteur de la fistule artério-veineuse,
- Ne pas gratter la région des ponctions (croûte),
- Enlever le pansement délicatement,
- Éviter l'écrasement direct de la fistule (ne pas porter de poids avec le membre porteur de la FAV),
- Prendre des précautions lors de l'utilisation d'outils tranchants (cuisine, jardinage, bricolage,...),
- Après chaque séance, prendre le temps de comprimer (10 à 20 mn) : risque d'hémorragie et d'hématome.

SURVEILLANCE QUOTIDIENNE

- Connaître la localisation de l'anastomose de la fistule artério-veineuse,
- Sentir tous les jours le pouls et le thrill : si non perçus, prévenir le néphrologue,
- Surveiller la chaleur de la main +/- douleur.
- Signaler toute plaie du membre de la fistule artério-veineuse, même minime,
- Un apprentissage sera réalisé au cours de vos premières séances ou en atelier d'éducation thérapeutique.

Les modalités de traitement en Hémodialyse :

Hémodialyse en unité d'autodialyse avec présence de personnel infirmier

Ce type d'hémodialyse est dite simple ou assistée. L'autodialyse dite simple est proposée à des patients formés à l'hémodialyse qui peuvent assurer eux-mêmes les gestes nécessaires à leur traitement. L'autodialyse assistée s'adresse à des patients formés à l'hémodialyse mais qui requièrent l'assistance d'un personnel infirmier pour certains gestes.

Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée (UDM) avec présence médicale non continue

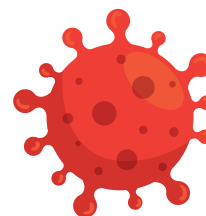
L'unité de dialyse médicalisée accueille des patients qui nécessitent une surveillance médicale intermittente pendant la séance de traitement ou qui ne peuvent ou ne souhaitent pas être pris en charge à domicile ou en unité d'autodialyse.

Hémodialyse en centre avec présence médicale permanente

Le centre se situe au sein d'un établissement de santé permettant l'hospitalisation à temps complet du patient dans des lits de médecine ou de chirurgie. Le centre prend principalement des patients traités par hémodialyse périodique et qui nécessitent une présence médicale permanente.

Hémodialyse à domicile

Il s'agit d'une technique spécifique d'hémodialyse quotidienne au domicile avec sa propre machine chez soi en parfaite autonomie tout en restant en lien avec son équipe néphrologique et infirmière.



**Vous êtes acteur de vos soins
alors participez à la lutte du
risque infectieux en
respectant les règles
d'hygiène applicables dans
l'établissement**

(Cf. Politique de désinfection des
mains, sur les unités de dialyse)

2 - La dialyse péritonéale

La dialyse péritonéale est une technique d'épuration des déchets de l'organisme où la membrane péritonéale constitue la surface d'échange entre le sang et un liquide introduit puis retiré après stagnation dans le ventre par l'intermédiaire d'un cathéter implanté chirurgicalement.

Le liquide appelé dialysat absorbe les déchets produits par l'organisme. Il est régulièrement remplacé (3 à 4 fois par jour) par le patient lui-même ou par une machine automatisée pendant la nuit.

Le traitement est assuré au domicile par le patient lui-même, sa famille, ou par une infirmière libérale formée sur l'unité de Chamalières (Pôle Education)

DEUX TECHNIQUES DE DIALYSE PERITONEALE

La DPCA : Dialyse Péritonéale Continue Ambulatoire

La cavité péritonéale est en permanence remplie de dialysat (généralement 2,5 l) qui est renouvelé 3 à 5 fois dans la journée.

Le dialysat est contenu dans des poches souples stériles.

Le changement de ces poches s'effectue en respectant des protocoles spécifiques d'hygiène, d'aseptie, de surveillance des paramètres (pouls, tension artérielle, température, poids).

La DPA : Dialyse Péritonéale Automatisée

L'utilisation d'un cycleur (machine) permet d'assurer automatiquement l'épuration, généralement pendant le sommeil du patient, en séance de 8 à 12 heures.

Avant le coucher, le patient connecte son prolongateur à une ligne reliée à plusieurs poches (5 litres) contenant du dialysat en respectant toujours les protocoles d'hygiène, d'aseptie et de surveillance des paramètres.

L'éducation thérapeutique

Dialyse

Dans le cadre de la prise en charge de votre insuffisance rénale chronique, l'AuraSanté vous propose de bénéficier d'un programme d'Education Thérapeutique intitulé : « L'insuffisance rénale chronique : la connaître, y acquérir des compétences et de l'autonomie. »

Le suivi de ce programme peut vous permettre de :

- Mieux comprendre votre maladie,
- Dédramatiser la mise en dialyse,
- Connaître les bénéfices de vos traitements, leurs effets indésirables,
- Connaître l'alimentation en dialyse,
- Reconnaître des symptômes et savoir réagir de manière adéquate,
- Préserver votre abord vasculaire (fistule artério-veineuse, cathéter type Cnaud),
- Résoudre les difficultés du quotidien liées à la maladie pour améliorer votre qualité de vie.

Vos proches peuvent participer et il vous sera proposé :

A chaque étape, vous recevrez des supports pédagogiques qui vous permettront de revoir les thèmes abordés lors des séances d'éducation thérapeutique, à partager avec votre entourage.

Intégrer le programme vous permet de rencontrer les différents acteurs de l'Education Thérapeutique : médecins, infirmières, mais aussi diététicienne, assistante sociale, psychologue et deux patients experts formés à l'éducation thérapeutique.

Sont proposées :

Des séances collectives axées sur le traitement par hémodialyse, la fistule artério-veineuse, la diététique, l'organisation des vacances et des déplacements... au cours desquelles vous pourrez rencontrer un patient dialysé (patient expert formé à l'ETP)

- Des séances individuelles organisées à votre convenance sur les thèmes que vous aurez préalablement choisis et les objectifs que vous vous serez fixés suite à un entretien avec une infirmière d'éducation thérapeutique.

- Des séries d'entretiens qui vous permettront de vous exprimer sur vos besoins, sur votre vécu de la maladie et des traitements, sur vos acquisitions, et d'évaluer l'atteinte de vos objectifs.

L'objectif est de vous apporter un accompagnement personnalisé afin d'acquérir des compétences utiles pour devenir acteur dans la prise en charge de la maladie.

Votre participation ne revêt aucun caractère obligatoire, elle est basée sur le volontariat et votre propre motivation. Elle ne peut être cependant que bénéfique pour votre adaptation à la maladie et sa prise en charge.

La greffe

Dialyse

L'insuffisance rénale étant responsable d'une baisse des défenses de l'organisme, des vaccinations sont très fortement recommandées : vaccin contre l'hépatite B, vaccin contre la grippe au début de l'automne, ...

Un suivi des vaccinations sera réalisé au cours de votre prise en charge en dialyse.

La dialyse nécessite un régime spécifique notamment :

- Une majoration des apports caloriques et protéiques,
- De manière individuelle, une limitation des apports hydriques,
- Une limitation de l'apport en certains minéraux (potassium, phosphore, sel) avec des techniques culinaires adaptés ».

Le patient en hémodialyse doit adapter son alimentation pour ne pas accumuler dans son sang des éléments toxiques que ses reins n'éliminent plus. C'est pourquoi la diététicienne, en validation avec le CLAN (Comité de Liaison Alimentation Nutrition) de la Clinique, vous propose un livret diététique qui vous permettra d'adapter votre alimentation dans votre quotidien dans le but de conserver un rythme de vie des plus normal possible.

La diététicienne est là pour vous aider. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec elle pour obtenir des conseils. Des réunions d'informations sont aussi proposées tous les ans, aux patients et accompagnants, sur l'alimentation du patient dialysé.

La pratique du sport

Il est fortement recommandé de pratiquer régulièrement une activité sportive pour entretenir sa forme, ses muscles et son état cardiaque.

La simple marche à pied, peut être bénéfique.

En fonction des pathologies associées, votre médecin vous conseillera et pourra également vous proposer de pédaler pendant vos séances de dialyse à l'aide d'un pédalier installé au lit du patient .

La biologie

Des bilans biologiques sont effectués de manière systématique tous les mois et chaque fois que nécessaire.

Dans le cadre du suivi régulier des patients en hémodialyse, l'équipe médicale considère qu'il est indispensable de pratiquer régulièrement le dépistage de l'HIV et de l'HCV (hépatite C).

Compte tenu de votre traitement par hémodialyse, du circuit extracorporel et de la transmission de ces virus par le sang, ces examens seront pratiqués de façon systématique, tous les trois mois, sauf refus de votre part spécifié par écrit.

Le risque infectieux

Une équipe opérationnelle d'hygiène assure la prévention et la surveillance des infections associées aux soins (AES) dans l'établissement.

L'AES est une infection qui survient au décours d'une prise en charge d'un patient.

Pour prévenir et lutter contre ces infections nos professionnels sont soumis à des règles stricts d'hygiène des mains. Des audits sont régulièrement réalisés sur les unités par l'Equipe Opérationnelle d'hygiène.

Dialyse

Service soins de support

Le service est composé d'une assistante sociale, d'une psychologue et d'une diététicienne. Elles sont là pour vous accompagner, vous conseiller dans toutes vos démarches. N'hésitez pas à les contacter.

Vacances

Les patients dialysés peuvent s'ils le souhaitent partir en vacances. Cependant, il faut anticiper son séjour pour prévoir l'organisation des dialyses sur le lieu de vacances. Pour se faire un dossier médico-administratif sera à constituer (voir avec cadre de santé).

Contactez nos unités de dialyse

Ambert

UAD - UDM

Centre Hospitalier
Av de Clermont Fd
63600 AMBERT
Tel : 04 73 82 73 96
Fax : 04 73 82 69 46
mail : ambert@aurasante.com

Brioude

UAD - UDM

Centre Hospitalier
18 Rue Michel de l'Hospital
43100 BRIOUDE
Tel : 04 71 50 15 08
Fax : 04 71 50 12 08
mail : brioude@aurasante.com

Chamalières

UAD - UDM - DP

8 Rue du colombier
63400 CHAMALIERES
Tel : 04 73 31 83 00
Fax : 04 73 36 52 50
mail : chamalieres@aurasante.com

Clermont-Ferrand

Centre d'hémodialyse

Pôle Santé République
105 Avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
Tel : 04 73 99 45 00
Fax : 04 73 99 45 19
mail : centre.hemodialyse@aurasante.com

Cosne Cours sur Loire

UAD - UDM

Centre Hospitalier
96 Rue Mal Leclerc - Bâtiment M
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Tel : 03 86 26 54 07
Fax : 03 71 42 02 45
mail : cosne@aurasante.com

Decize

UAD

1 rue Jean Moulin
58300 DECIZE
Tel : 03 86 25 23 77
Fax : 03 86 25 47 60
mail : decize@aurasante.com

Issoire

UAD - UDM

Centre Hospitalier
13 rue du Dr Sauvat
63500 ISSOIRE
Tel : 04 73 89 23 29
Fax : 04 73 89 24 65
mail : issoire@aurasante.com

Le Mont Dore

UAD

Centre Hospitalier
2 rue Cap Chazotte
63240 LE MONT DORE
Tel : 04 73 65 07 89
Fax : 04 73 65 21 47
mail : lemontdore@aurasante.com

Le Puy en Velay

UAD - UDM

Centre Hospitalier
Bld du Dr Chantemesse
43000 LE PUY EN VELAY
Tel : 04 71 04 35 51
Fax : 04 71 08 50 62
mail : lepuy@aurasante.com

Le Puy en Velay

DP

Centre Hospitalier
Bld du Dr Chantemesse
43000 LE PUY EN VELAY
Tel : 04 71 04 35 70
Fax : 04 71 08 50 62
mail : lepuy.dialyseperitoneale@aurasante.com

Montluçon

UAD - UDM

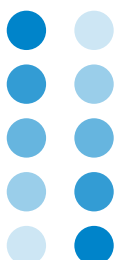
USLD Courtais
95 av des Droits de l'Homme
03100 MONTLUÇON
Tel : 04 70 02 78 10
Fax : 04 70 02 78 10
mail : montlucon@aurasante.com

Montluçon

DP

Centre Hospitalier
18 av 8 mai 1945
03100 MONTLUÇON
Tel : 04 70 02 78 02
Fax : 04 70 02 36 21
mail : montlucon.dialyseperitoneale@aurasante.com

Dialyse



Moulins

UAD - UDM

Centre Hospitalier
10 Av du Gal de Gaulle
03006 MOULINS
Tel : 04 70 44 16 06
Fax : 04 70 20 66 54
mail : moulins@aurasante.com

Moulins

DP

Centre Hospitalier
10 Av du Gal de Gaulle
03006 MOULINS
Tel : 04 70 35 79 98
Fax : 04 15 14 85 90
mail : moulins.dialyseperitoneale@aurasante.com

Nevers

UAD - UDM

Bd du Pré Plantin
58000 NEVERS
Tel : 03 86 36 20 38 / 03 86 21 53 52
Fax : 03 86 59 50 27 / 03 86 59 15 52
mail : nevers@aurasante.com

Nevers

DP

Centre Hospitalier
1 Av. P. Guillot
58000 NEVERS
Tel : 03 86 93 70 00
Fax : 03 86 93 78 81
mail : nevers.dialyseperitoneale@aurasante.com

Riom

UAD - UDM

Centre Hospitalier
Bld Clémentel
63200 RIOM
Tel : 04 73 63 03 81
Fax : 04 73 63 02 94
mail : riom@aurasante.com

Saint Flour

UAD - UDM

Centre Hospitalier
2 Av du Dr MALLET
15100 SAINT FLOUR
Tel : 04 71 60 15 04
Fax : 04 71 60 29 13
mail : saintflour@aurasante.com

Thiers

UAD - UDM

Centre Hospitalier
Route de Fau
63300 THIERS
Tel : 04 73 51 10 54
Fax : 04 73 51 10 55
mail : thiers@aurasante.com

Vichy

DP

Centre Hospitalier
54 Bld Denière
03200 VICHY
Tel : 04 70 97 34 74
Fax : 04 70 97 34 97
mail : dialyse.peritoneale@ch-vichy.fr

Vichy

UAD - UDM

Centre Hospitalier
54 Bld Denière
03200 VICHY
Tel : 04 70 97 33 60
Fax : 04 70 97 22 28
mail : aura@ch-vichy.fr

Yssingaux

UAD

Centre Hospitalier
20 rue de la Marne
43200 YSSINGEAUX
Tel : 04 71 56 06 93
Fax : 04 71 56 07 39
mail : yssingaux@aurasante.com

UAD : Unité d'Autodialyse - **UDM** : Unité de Dialyse Médicalisée - **DP** : Dialyse Péritonéale

Savoir-être et bienveillance : Des valeurs à cultiver

1- Définitions :

Le **savoir-être** est un **savoir-faire relationnel**, façon de savoir comment se comporter, trouver la conduite appropriée à l'emploi considéré, c'est-à-dire adopter les comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.

La **bienveillance** est une manière de comprendre l'autre et de lui donner de l'attention afin de rendre heureux. *C'est une démarche tournée vers l'autre et qui vise à son bonheur.*

Si nous adaptons cela à l'entreprise, la démarche est donc de s'intéresser à l'ensemble des salariés de l'Aurasante. *Nous cherchons à les comprendre et à leur donner de l'importance pour qu'ils s'épanouissent et soient heureux.*

Nous sommes donc dans un cadre de travail qui vise le **respect de chacun** et la bonne ambiance.



2- Charte :

Les règles de courtoisies et civilités générales sont donc la base que ce soit à l'oral ou à l'écrit (mail, réseaux sociaux, téléphone, ...) :

- Dire **bonjour** à toutes les personnes rencontrées dans l'entreprise sans distinction hiérarchique, que ce soit un collègue, un prestataire, un fournisseur.
- Dire « **s'il vous plait** » et « **merci** » lorsqu'une demande est effectuée à quelqu'un quel que soit son grade dans l'entreprise.
- Être ponctuel à son poste de travail.
- Respecter les autres, dans leur travail et dans leurs valeurs : accepter les différences de chacun.
- Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
- **Respecter les valeurs de l'entreprise.**
- Faire preuve de **respect envers ses collègues** de travail.
- S'exprimer **calmement** même dans des situations conflictuelles.
- Accepter que chacun puisse faire des erreurs.
- **Eviter d'être dans le jugement.**
- Donner du sens et de la valeur à la fonction de l'autre.
- **Oser le compliment.**
- Exprimer sa **gratitude** et savoir **encourager** ses équipes.
- Faire preuve d'**équité**.
- Avoir un bon usage des mails, ne pas hésiter à échanger oralement.
- **Être bienveillant les uns envers les autres.**





Rue Marie Marvingt - ZAC Les Montels III - 63118 CEBAZAT
Tél. : 04 73 98 98 10 - Fax : 04 73 98 98 29

www.aurasante.com - contact@aurasante.com

